

# Règlement du Concours 2019

## Règlement du concours Start-Up Toi-Même

Start-Up Toi-Même est un concours d'idées digitales destiné aux jeunes de 13 à 17 ans. Le but est de développer une idée de projet dans le digital lors de plusieurs étapes de compétition à l'issue desquelles sont désignés des gagnants, selon les règles définies ci-après.

Start-Up Toi-Même est organisé par la société [BiiG](#) (ci-après « nous », « notre »)

Adresse : Tour Montparnasse, 33 Avenue du Maine, 75015 PARIS

Tél : 05 49 28 90 00

Fax : 09 72 39 39 58

Email : [contact@startuptoimeme.com](mailto:contact@startuptoimeme.com)

## Conditions d'inscription

Si vous remplissez les conditions ci-dessous, vous pouvez vous inscrire pour participer à Start-Up Toi-Même :

- Être une personne physique
- Avoir entre 13 et 17 ans au moment de l'inscription
- Résider en France métropolitaine
- Être disponible aux dates et lieux des différentes étapes du concours telles que définies aux rubriques "Déroulement" et "Calendrier détaillé" ci-dessous (Si vous êtes sélectionné(e) à l'issue de l'Etape 1, vous vous engagez à vous rendre disponible pour l'Etape 2 et - dans l'éventualité de votre sélection à l'issue de l'Etape 2, pour l'Etape 3 ; pour autant, votre sélection à l'issue de l'Etape 1 ne préjuge en aucun cas de votre sélection à l'issue de l'Etape 2.)
- Avoir l'autorisation expresse de vos parents ou tuteur légal pour vous inscrire sur ce Site et participer à Start-Up Toi-Même

## Procédure d'inscription

Si vous souhaitez participer à Start-Up Toi-Même et si vous remplissez les conditions ci-dessus, vous devez vous inscrire en complétant le [Formulaire Start-Up Toi-Même](#)

## Traitement des données personnelles

Sur la base de votre consentement exprès recueilli au moment de la validation de votre inscription, nous collectons via le Formulaire Start-Up Toi-Même des informations vous concernant, pour le traitement de votre participation au concours.

Certaines informations, que vous nous communiquez via le Formulaire Start-Up Toi-Même, constituent des données personnelles. Une donnée personnelle est toute information qui permet d'identifier une personne physique directement ou indirectement. Le traitement automatisé de données personnelles est notamment régi

par la « Loi Informatique et Libertés » et le « Règlement Général sur la Protection des Données ». Conformément à la réglementation sur les données personnelles, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent, ainsi que définir des directives concernant l'utilisation de ses données après votre décès. Vous disposez également du droit à la portabilité de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits en envoyant votre demande à BiiG, Responsable de traitement, par mail à [contact@startuptoimeme.com](mailto:contact@startuptoimeme.com)

Ces informations nous permettent de vous identifier pour le traitement de votre participation au concours. Vous nous communiquez ces informations en connaissance de cause, notamment en procédant vous-même à leur saisie. Les champs suivis d'un astérisque sont obligatoires. A défaut, l'inscription ne pourra pas être prise en compte. Ces informations comprennent notamment :

- Vos noms et prénoms
- Votre date de naissance
- Votre lieu de résidence
- Votre adresse email
- Votre numéro de portable
- Les noms et prénoms d'un de vos parents ou tuteur légal
- Les adresses email et/ou numéros de portable de vos parents ou tuteur légal
- Les noms et prénoms d'un ami si vous concourez en binôme

Nous prenons toutes les mesures afin de préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de ces informations.

Ces informations sont transmises à BiiG, Responsable de leur traitement, afin de traiter votre participation au concours, jusqu'à votre désignation en tant que gagnant et la remise des prix le cas échéant.

Sur la base de votre consentement exprès recueilli au moment de la validation de votre inscription, ces informations peuvent également être transmises aux [partenaires de Start-Up Toi-Même](#) à des fins de prospection commerciale. Si vous ne souhaitez plus faire l'objet de prospection commerciale, vous pourrez le faire en contactant à tout moment BiiG, le Responsable de traitement, par mail à [contact@startuptoimeme.com](mailto:contact@startuptoimeme.com). Vous pouvez également vous inscrire à la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel, [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr), si vous ne souhaitez plus être démarché(e) téléphoniquement par des professionnels avec lesquels vous n'avez pas de relation contractuelle en cours.

Ces informations sont conservées dans un fichier informatisé, sur des serveurs situés sur le territoire de l'Union européenne, pendant les trois années suivant votre candidature à Start-Up Toi-Même. Elles pourront être anonymisées et utilisées à des fins historiques, d'études et de statistiques.

# Déroulement

Une fois votre Formulaire Start-Up Toi-Même complété et envoyé, vous recevrez ainsi que votre parent ou tuteur légal une confirmation d'inscription.

## Étape 1 - Formulaire Start-Up Toi-Même

Un jury composé d'experts du digital se réunira pour étudier votre candidature et toutes les autres. La sélection se fera sur les critères suivants à sa seule discrétion :

- Faisabilité du projet : votre idée digitale doit pouvoir être réalisée dans le cadre de Start-up Toi-même !
- Originalité du projet : votre idée digitale doit venir de vous !
- Caractère innovant du projet : votre idée digitale doit avoir quelque chose de nouveau !

Les candidats retenus pourront participer à l'Étape 2 et recevront (ainsi que leur parent ou tuteur légal) un appel téléphonique et un mail de notification de l'équipe Start-Up Toi-Même.

Ces candidats retenus s'engagent à être disponibles durant tout le Weekend Start-Up Toi-Même et le Summer Camp Start-Up Toi-Même, sans que leur sélection pour le Weekend Start-Up Toi-Même ne préjuge de leur sélection pour le Summer Camp Start-Up Toi-Même. Si un candidat ne peut se rendre disponible aux dates du Weekend Start-Up Toi-Même et du Summer Camp Start-Up Toi-Même définies par l'organisateur, sa candidature sera définitivement annulée à l'issue de cette Etape 1 et remplacée par une autre candidature.

Les candidats non retenus recevront un mail de notification.

## Étape 2 – Week-end Start-Up Toi-Même

Si votre candidature a été retenue lors de l'étape précédente, vous pourrez venir durant un week-end (samedi et dimanche) pour tenter de mettre en forme votre idée digitale avec les moyens, ressources et matériel mis à votre disposition. Vous aurez notamment accès à un coach dédié et expert dans le digital.

À l'issue de ce week-end, vous présenterez le résultat obtenu devant un jury composé d'experts du digital.

Les dates pressenties du week-end seront communiquées ultérieurement en fonction des disponibilités de l'organisateur, de son personnel et des membres du jury.

Ce jury sélectionnera les participants retenus pour l'Étape 3 sur les critères suivants à sa seule discrétion :

- Faisabilité du projet
- Originalité du projet
- Caractère innovant du projet
- Qualité du pitch
- Incarnation du projet
- Implication personnelle durant le Week-end Start-Up Toi-Même

## Étape 3 – Summer Camp Start-Up Toi-Même

Si votre candidature a été retenue lors de l'étape précédente, vous pourrez venir durant une semaine (du lundi au vendredi) durant l'été 2019 à Niort (Deux-Sèvres) pour développer votre idée digitale et réaliser un premier prototype (Minimum Viable Product) avec les moyens, ressources et matériel mis à votre disposition. Vous aurez notamment accès à un coach dédié et expert du digital.

Les dates pressenties de l'incubation seront communiquées ultérieurement en fonction des disponibilités de l'organisateur, de son personnel et des participants.

À l'issue de cette semaine, vous présenterez le résultat obtenu à un jury composé d'experts du digital.

Ce jury sélectionnera les gagnants de Start-Up Toi-Même sur les critères suivants à sa seule discrétion :

- Faisabilité du projet sur le long terme
- Originalité du projet
- Caractère innovant du projet
- Qualité du pitch
- Incarnation du projet
- Implication personnelle durant le Summer Camp Start-Up Toi-Même

## Publication des résultats

Les résultats sont annoncés en fonction des étapes du concours.

Après la phase d'inscription, sur le site internet [www.startuptoimeme.com](http://www.startuptoimeme.com), l'ensemble des participants et leurs parents reçoivent un mail confirmant ou non leur sélection au Week-end Start-Up Toi-Même.

À la fin du Week-end Start-Up Toi-Même, à l'issue des pitches, les membres du jury annoncent la liste des 5 finalistes qui continueront l'aventure pour le Summer Camp.

Lors du Summer Camp, à l'issue des 5 jours d'incubation et de la session de pitches, les membres du jury annoncent le classement et le grand gagnant de l'édition qui restera confidentiel jusqu'à la cérémonie de remise de prix.

Durant la cérémonie de remise de prix, événement qui clôture le concours, le grand gagnant sera dévoilé et l'ensemble des prix seront remis aux participants.

## Prix

Les 5 finalistes participants au Summer Camp Start-Up Toi-Même recevront différents prix. Certains partenaires encourageront les finalistes en remettant des prix spécifiques qui seront communiqués prochainement.

Le grand gagnant de l'édition 2019 recevra :

- Une invitation au Sommet des Napoléons qui se tiendra à Val d'Isère en janvier 2020
- Une incubation à Barcelone chez Oneragtime pour développer le prototype réalisé lors du Summer Camp Start-Up Toi-Même
- Un accompagnement Business chez Oneragtime Paris

Les 5 finalistes recevront un an d'abonnement au Magazine Phosphore et un accompagnement juridique par TGS Avocats.

## Frais

Les frais de déplacements de l'enfant participant au concours (Week-end et Summer Camp) sont pris en charge par Start-Up Toi-Même. Les frais d'hébergements de l'enfant et son parent (sur la base d'une chambre double) sont pris en charge par Start-Up Toi-Même lors du Week-end et du Summer Camp. Les frais de restauration (déjeuner) de l'enfant participant au concours (Week-end et Summer Camp) sont pris en charge par Start-Up Toi-Même.

Les frais de déplacements pour la cérémonie de remise de prix sont à la charge de l'enfant et son parent.

## Calendrier de l'événement

- **Du 9 janvier au 31 mars 2019** : Début du concours - Ouverture inscriptions sur [www.startuptoimeme.com](http://www.startuptoimeme.com)
- **30 Avril 2019** : Annonce des candidats retenus pour l'Étape 2. Les candidats retenus recevront un appel téléphonique et un mail de notification. Les candidats non retenus recevront un mail de notification.
- **24-25-26 Mai 2019** : Étape 2 - Weekend Start-Up Toi-Même
  - **24 Mai 2019** : conférence inaugurale (soirée)
  - **25 Mai 2019** : Travaux des participants sur leurs idées
  - **26 Mai 2019** : Pitches et annonce des participants retenus pour l'Étape 3
- **Juillet 2019** : Étape 3 - Summer camp Start-Up Toi-Même
- **Août 2019** : Annonce des gagnants au concours Start-Up Toi-Même
- **Septembre 2019** : Cérémonie de remise des prix - clôture du concours

Des photos et des vidéos pourront être réalisées par l'organisateur et/ou ses partenaires dans le cadre de Start-Up Toi-Même.

Sous réserve de votre accord écrit préalable, ces photos et vidéos pourront être diffusées via les réseaux sociaux ([Twitter](#), [Facebook](#), [Instagram](#), [Snapchat](#)), les sites internet exploités par et/ou les autres moyens de communication utilisés par BiiG et/ou ses partenaires.

BiiG se réserve le droit de modifier le règlement du concours à sa seule discrétion et/ou de mettre fin au concours à tout moment. Le cas échéant BiiG le notifiera au participant par courriel sans que le participant ne puisse réclamer des dommages et intérêts quelconques.

Pour toute question relative au présent Règlement du concours 2019 :  
[contact@startuptoimeme.com](mailto:contact@startuptoimeme.com)